

Synthèse du budget fédéral – 2023

1. Le budget en bref

- L'économie canadienne est maintenant 103 % de la taille qu'elle était avant la pandémie, ce qui marque la reprise la plus rapide des quatre dernières récessions et la deuxième reprise la plus forte du G7.
- La forte reprise du Canada a dynamisé le marché du travail, dont la vigueur a atteint son plus haut niveau depuis plusieurs décennies. Environ 830 000 Canadiens de plus sont employés par rapport à la période précédant la pandémie, tandis que le taux de chômage, qui s'établit à 5 % à peine, est près de son plus bas niveau jamais atteint de 4,9 %.
- L'économie mondiale se remet de la pandémie, mais l'inflation est devenue un problème économique mondial majeur. Elle était déjà en hausse lorsque l'invasion illégale massive de l'Ukraine par la Russie a fait monter les prix des matières premières, poussant l'inflation mondiale des prix à la consommation à des sommets jamais vus depuis plusieurs décennies.
- Au cours des derniers mois, certaines de ces pressions ont commencé à s'atténuer sous l'effet de la baisse des prix des matières premières, du desserrement des goulots d'étranglement des chaînes d'approvisionnement et de la normalisation de la demande de biens. L'inflation des prix à la consommation au Canada, qui atteignait 5,2 % en février, a considérablement diminué depuis son sommet de juin 2022 et est inférieure aux taux observés dans de nombreuses économies comparables.
- Après une croissance annualisée d'environ 3 % au cours des trois premiers trimestres de 2022, l'activité économique au Canada est demeurée inchangée au dernier trimestre. Malgré le ralentissement de la croissance économique, la demande intérieure finale (une mesure de la force de l'économie sous-jacente) s'est montrée résiliente, et les données jusqu'à présent indiquent une croissance modeste au premier trimestre de 2023.
- L'activité des entreprises se trouve à un niveau satisfaisant et la plupart des entreprises continuent de faire état de ventes fortes, mais beaucoup doivent composer avec une pression financière, car la hausse importante des taux d'intérêt augmente les coûts d'emprunt. Une proportion croissante des entreprises s'attend à ce que l'activité s'affaiblisse au cours de l'année à venir, l'incidence tardive de la hausse des taux d'intérêt continuant d'alimenter la baisse des dépenses de consommation. Par conséquent, de nombreuses entreprises ont commencé à revoir à la baisse leurs plans d'investissement au cours des derniers mois.
- Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que l'économie canadienne entre dans une récession modérée en 2023. Avec une baisse de 0,4 % du sommet au creux, la contraction du PIB réel est beaucoup plus faible que durant la récession de 2008-2009 (-4,4 %) et est moins sévère



que la baisse de 1,6 % prévue dans le scénario pessimiste de l'Énoncé économique de l'automne de 2022. Sur une base annuelle, la croissance du PIB réel devrait ralentir, passant d'un fort taux de 3,4 % en 2022 (légèrement supérieur aux 3,2 % prévus dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022) à 0,3 % en 2023, avant de rebondir à 1,5 % en 2024 (respectivement 0,7 et 1,9 % auparavant).

Après la prise en compte des mesures du budget de 2022 et des mesures stratégiques supplémentaires depuis la Mise à jour économique et budgétaire de 2021, le solde budgétaire devrait demeurer inférieur à celui prévu dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2021, avec un déficit prévu de 113,8 milliards de dollars en 2021-2022, puis s'améliorer pour atteindre un déficit prévu de 8,4 milliards de dollars en 2026-2027, soit environ 0,3 % du PIB. La dette fédérale devrait passer de 46,5 % du PIB en 2021-2022 à 41,5 % du PIB en 2026-2027. Pour les cinq prochaines années, le déficit fédéral et la dette en proportion de l'économie devraient reculer chaque année.

Évolution du contexte économique et budgétaire et mesures stratégiques

	Projections					
	2022-	2023-	2024-	2025-	2026-	2027
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Solde budgétaire – Énoncé économique de l'automne de 2022 (EEA)	-36,4	-30,6	-25,4	-14,5	-3,4	4,5
Évolution économique et budgétaire depuis l'EEA de 2022	6,4	-4,7	-4,9	-5,1	-7,5	-10,3
Solde budgétaire avant les mesures stratégiques	-30,0	-35,3	-30,3	-19,5	-10,9	-5,8
Mesures stratégiques prises depuis l'EEA de 2022	-5,4	0,7	3,2	2,6	1,7	0,1
Mesures du budget de 2023 (par chapitre)						
Rendre la vie plus abordable et soutenir la classe moyenne	-2,5	-0,8	-0,3	-0,5	-0,5	-0,6
2. Investir dans les soins de santé publics et l'accès à des soins dentaires abordables	-2,0	-3,6	-4,6	-6,4	-6,8	-7,9
3. Le Plan pour le Canada : une énergie abordable, de bons emplois et une économie propre en croissance	0,0	-1,2	-3,1	-4,4	-5,9	-6,3
4. Faire progresser la réconciliation et bâtir un Canada qui fonctionne pour tout le monde	-3,1	-2,5	-1,3	-1,0	-0,6	-0,6
5. Le leadership du Canada dans le monde	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
6a. : Un gouvernement efficace et de meilleurs services pour la population canadienne	0,1	2,8	0,1	0,8	2,9	3,2
6b. : Un régime fiscal équitable	0,0	0,2	1,5	1,6	4,4	4,0
Total – Mesures prises depuis l'EEA de 2022 et dans le budget de 2023	-13,0	-4,8	-4,7	-7,3	-4,9	-8,3
Solde budgétaire	-43,0	-40,1	-35,0	-26,8	-15,8	-14,0
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,5	-1,4	-1,2	-0,9	-0,5	-0,4
Dette fédérale (% du PIB)	42.4	43.5	43.2	42,2	41.1	39.9

Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).



2. Principales mesures économiques

1. Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre

Le système électrique du Canada comprend un mélange d'actifs privés, publics et appartenant à des Autochtones. Le gouvernement estime qu'une incitation claire et prévisible, accessible à cet éventail de propriétaires d'actifs, est nécessaire pour accélérer notre progrès vers un réseau carboneutre.

Afin de favoriser et d'accélérer les investissements dans l'électricité propre au Canada, le budget de 2023 propose d'instaurer un crédit d'impôt remboursable de 15 % pour les investissements admissibles dans :

- les systèmes de production d'électricité sans émissions, de sources éoliennes, solaires concentrées, solaires photovoltaïques, hydroélectriques (y compris à grande échelle), marémotrices et nucléaires (y compris les réacteurs modulaires à petite ou grande échelle);
- la production d'électricité au gaz naturel réduite (qui serait soumise à un seuil d'intensité des émissions compatible à un réseau carboneutre d'ici 2035);
- les systèmes fixes de stockage de l'électricité exploités sans combustibles fossiles, comme les batteries, le stockage d'énergie hydroélectrique par pompage et le stockage d'air comprimé;
- l'équipement pour le transport de l'électricité entre les provinces et les territoires;
- Les nouveaux projets et les projets de rénovation des installations existantes seront admissibles.

Les entités imposables et non imposables, par exemple les sociétés d'État et les services publics d'électricité, les sociétés appartenant à des communautés autochtones et les caisses de retraite, seraient admissibles au crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre.

2. Axer les efforts de la Banque de l'infrastructure du Canada sur l'énergie propre

L'expansion et la transformation du réseau d'électricité du Canada nécessiteront des investissements importants et des partenariats améliorés entre les gouvernements et le secteur privé.

 Le budget de 2023 annonce que la Banque de l'infrastructure du Canada investira au moins 10 milliards de dollars dans l'énergie propre et au moins 10 milliards de dollars dans les infrastructures vertes, deux de ses secteurs prioritaires. Cela lui permettra d'investir au moins 20 milliards de dollars pour appuyer la construction d'importants projets d'infrastructure d'électricité propre et de croissance propre. Ces investissements seront financés par les ressources existantes.

3. Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres

L'aide apportée aux entreprises canadiennes pour la fabrication et la transformation de technologies propres ainsi que l'extraction et la transformation de minéraux critiques favorisera la création de bons emplois pour les Canadiennes et les Canadiens de la classe moyenne, assurera la compétitivité des entreprises du pays dans les grandes industries mondiales et soutiendra les chaînes d'approvisionnement des alliés du Canada partout dans le monde.

Le budget de 2023 propose un crédit d'impôt remboursable équivalant à 30 % du coût des investissements relatifs à la nouvelle machinerie et au nouvel équipement utilisés pour fabriquer ou



transformer des technologies propres clés et extraire, transformer ou recycler les principaux minéraux critiques, y compris :

- l'extraction, la transformation ou le recyclage des principaux minéraux critiques utilisés dans les chaînes d'approvisionnement en technologies propres, plus précisément le lithium, le cobalt, le nickel,
- le graphite, le cuivre et les éléments de terres rares;
- la fabrication d'équipements d'énergie renouvelable ou nucléaire;
- la transformation ou le recyclage de combustibles nucléaires et d'eau lourde;
- la fabrication d'équipements de stockage d'énergie électrique à l'échelle du réseau;
- la fabrication de véhicules à zéro émission;
- la fabrication ou la transformation de certains composants et matériaux en amont pour les activités susmentionnées, tels que les matériaux cathodiques et les batteries utilisés dans les véhicules électriques.

4. Mettre en place le Fonds de croissance du Canada

Des milliers de milliards de dollars en capital privé attendent d'être dépensés en vue de bâtir l'économie propre mondiale. Le Canada est très bien placé pour attirer une part concurrentielle de ce capital, et il se doit de le faire pour lutter contre les changements climatiques, créer des emplois pour la classe moyenne aujourd'hui et demain, et faire croître l'économie propre.

Le Fonds de croissance du Canada est un mécanisme de financement public indépendant de 15 milliards de dollars qui aidera à attirer des capitaux privés pour bâtir l'économie propre du Canada en utilisant des instruments d'investissement qui absorbent certains risques afin d'encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone.

 Le budget de 2023 annonce que le gouvernement a l'intention de présenter des modifications législatives pour permettre à Investissements PSP de gérer les actifs du Fonds de croissance du Canada afin que le Fonds puisse remplir son mandat consistant à attirer des capitaux privés pour investir dans l'économie propre du Canada.

5. Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre

Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2022, le gouvernement fédéral a annoncé un crédit d'impôt remboursable pour les investissements réalisés dans la production d'hydrogène propre fondé sur l'intensité carbonique de l'hydrogène au cours de son cycle de vie.

Le budget de 2023 annonce les détails du crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre, dont les caractéristiques de conception clés sont les suivantes :

- Les niveaux de soutien varieront entre 15 % et 40 % des coûts admissibles du projet, et les projets qui produisent l'hydrogène le plus propre recevront les niveaux de soutien les plus élevés (tableau 3.1).
- Le crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre accordera également un crédit de 15 % pour l'équipement nécessaire à la conversion de l'hydrogène en ammoniac aux fins du transport. Le crédit ne sera offert que dans la mesure où la production d'ammoniac est associée à la production d'hydrogène propre.
- Il faudra satisfaire à des exigences relatives à la main-d'oeuvre pour recevoir les taux de crédit d'impôt maximaux. Si les exigences relatives à la main-d'oeuvre ne sont pas satisfaites, les



taux de crédit seront réduits de dix points de pourcentage. Ces exigences relatives aux conditions du travail entreront en vigueur le 1er octobre 2023.

6. Améliorer les taux d'imposition réduits pour les fabricants de technologies à zéro émission

Afin d'encourager la fabrication de technologies à zéro émission au Canada, le budget de 2021 a réduit de moitié les taux d'imposition sur le revenu des sociétés pour les entreprises de fabrication de technologies à zéro émission afin d'encourager les investissements et de créer de nouveaux emplois. Ces taux, de 4,5 % pour les petites entreprises et de 7,5 % pour les autres, devraient arriver à échéance à compter de 2032, sous réserve d'une élimination progressive à compter de 2029. Compte tenu des nouvelles possibilités qui se présentent, il est important d'élargir ce soutien afin de s'assurer que l'on donne aux entreprises l'élan dont elles ont besoin pour innover et produire des technologies à zéro émission. Le budget de 2023 propose de prolonger de trois ans la disponibilité de ces taux réduits, de sorte qu'ils ne soient plus en vigueur pour les années d'imposition commençant après 2034, sous réserve d'une élimination progressive à partir de 2032.

 Le budget de 2023 propose également d'étendre l'admissibilité aux taux réduits afin d'inclure la fabrication d'équipement d'énergie nucléaire ainsi que le traitement et le recyclage des combustibles nucléaires et de l'eau lourde, à compter des années d'imposition commençant après 2023.

7. Soutenir les projets de technologies propres

Le Fonds stratégique pour l'innovation finance de grands projets dans différents secteurs, dont la réduction des émissions, la biofabrication et les ressources naturelles. Depuis 2018, le Fonds stratégique pour l'innovation a créé ou maintenu plus de 105 000 emplois et utilisé 6,9 milliards de dollars de contributions pour mobiliser 67 milliards de dollars d'investissements privés dans 107 projets. Le gouvernement fédéral veut s'assurer que les entreprises et les innovateurs du Canada sont bien placés pour tirer parti des possibilités intéressantes qui se présentent au moment où le Canada bâtit son économie propre du Canada.

 Le budget de 2023 propose de verser 500 millions de dollars sur dix ans au Fonds stratégique pour l'innovation afin d'appuyer le développement et l'application de technologies propres au Canada. Le Fonds stratégique pour l'innovation consacrera également jusqu'à 1,5 milliard de dollars de ses ressources actuelles à des projets dans des secteurs comme les technologies propres, les minéraux critiques et la transformation industrielle.

8. Soutenir les fiducies collectives des employés

Les fiducies collectives des employés permettent aux membres du personnel de participer au succès de leur travail. Ils soutiennent la participation aux décisions d'affaires et permettent aux membres du personnel de recevoir leur part des bénéfices. Comme plus de 75 % des propriétaires de petites entreprises prévoient prendre leur retraite au cours de la prochaine décennie, les fiducies collectives des employés peuvent aussi offrir aux propriétaires d'entreprises une autre option de succession. Dans le budget de 2022, le gouvernement a annoncé qu'il s'engageait à créer ces fiducies tout en consultant les intervenants afin d'éliminer les obstacles qui subsistent.

 Le budget de 2023 propose d'instaurer des changements fiscaux pour faciliter la création de fiducies collectives des employés. La vente d'entreprise aux membres du personnel deviendrait une proposition plus attrayante pour les propriétaires qui cherchent à prendre leur retraite, et



les entreprises appartenant à des membres du personnel pourraient réinvestir une plus grande partie de leurs bénéfices dans la croissance.

Le gouvernement sollicite les commentaires des intervenants sur la meilleure façon de renforcer les droits des employés et d'améliorer leur participation à la gouvernance des fiducies collectives des employés.

9. <u>Examiner le Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental</u>

Le Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RSDE) demeure une pierre angulaire de la stratégie d'innovation du Canada puisqu'il appuie la recherche et le développement pour encourager les entreprises canadiennes de toutes les tailles à investir dans l'innovation qui stimule la croissance économique.

Dans le budget de 2022, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'examiner le programme de RSDE pour s'assurer qu'il offre un soutien adéquat et améliore le développement, le maintien et la commercialisation de la propriété intellectuelle. Il envisagera notamment d'adopter un régime privilégié des brevets. Le ministère des Finances poursuivra ses consultations auprès des intervenants au sujet des prochaines étapes dans les mois à venir.

2. Principales mesures fiscales

1. Impôt minimum de remplacement :

L'impôt minimum de remplacement (IMR) vise à garantir que ceux qui ont les revenus les plus élevés ne puissent pas réduire leur facture fiscale de façon disproportionnée en profitant des avantages prévus dans le régime fiscal. L'IMR n'a toutefois pas fait l'objet de réforme en profondeur depuis sa mise en œuvre en 1986, et des milliers de Canadiennes et de Canadiens parmi les plus fortunés paient encore très peu d'impôt sur le revenu.

- Afin de garantir que les plus riches paient leur juste part d'impôt, le budget de 2023 propose des modifications législatives visant à porter le taux de l'IMR de 15 % à 20,5 % et à limiter davantage l'utilisation excessive des avantages fiscaux. Ces modifications généreraient des recettes estimées à 3,0 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de l'année d'imposition 2024.
- Dans le cadre des réformes proposées, l'exonération de base de l'IMR serait multipliée par plus de quatre, passant de 40 000 \$ à 173 000 dollars, ce qui rehausserait beaucoup le niveau de revenu nécessaire pour payer l'IMR. Cette mesure se traduirait par une réduction d'impôt pour des dizaines de milliers de contribuables de la classe moyenne, tandis que l'IMR ciblerait plus précisément les personnes très riches.

2. Taxer les rachats d'actions

L'Énoncé économique de l'automne de 2022 a annoncé l'intention du gouvernement d'instaurer une taxe de 2 % sur les rachats d'actions par les sociétés publiques au Canada et que des renseignements supplémentaires allaient être donnés dans le budget de 2023. Le budget de 2023 annonce que l'impôt proposé s'appliquera à compter du 1er janvier 2024 à la valeur nette annuelle des rachats d'actions par les sociétés publiques et certaines fiducies et sociétés de personnes cotées en bourse au Canada. Une entreprise ne serait pas assujettie à l'impôt au cours d'une année si ses rachats bruts d'actions étaient inférieurs à 1 million de dollars.



Afin de consulter le budget du Canada 2023 : https://www.budget.canada.ca/2023/home-accueil-fr.html